

55

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : M. LE GUENNEC

49323

23 - Culture

Attribution de subvention à des associations mémorielles

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Dans le cadre de la politique du Département en faveur de la mémoire combattante, deux premiers dossiers de demande de subvention, respectivement présentés par les associations Souvenir du Général Leclerc de Hauteclocque et Maison des Anciens de la 2^{ème} DB, ont été examinés.

1 - L'Association du Souvenir du Général Leclerc de Hauteclocque

L'Association du Souvenir du Général Leclerc de Hauteclocque s'est associée avec le Comité de la Voie de la Liberté afin de proposer un évènement mémoriel intitulé : « Flamme de la Liberté - Opération Mirror 2024 ». Il consiste à prélever la Flamme de la Nation, le 8 mai prochain, à l'issue de la cérémonie de ravivage quotidienne et de l'acheminer, à rebours, via la Voie de la Liberté, sur 915 kilomètres, à destination de Cherbourg. La Flamme sera alors embarquée à bord de Galicia Ferry à destination de Portsmouth et de Southwick-House, quartier général des forces navales alliées dès 1943, où un exemplaire de la Flamme sera déposé. Elle sera ensuite embarquée à bord de Queen Mary 2 à destination des Etats-Unis d'Amérique où elle sera déposée sur la tombe des soldats inconnus au cimetière militaire d'Arlington, en Virginie.

Cette démarche mémorielle sera réalisée avec quarante-quatre jeunes sélectionnés dans les huit départements que la Flamme traversera entre Paris et Cherbourg, dont l'Ille-et-Vilaine. Elle a pour objectif d'honorer les deux alliés principaux de la France qui ont participé et payé un lourd tribut pour libérer notre pays.

Par courrier en date du 27 décembre 2023, le Président de l'Association du Souvenir du Général Leclerc de Hauteclocque a sollicité auprès du Département une aide financière de 10 000 euros correspondant à la prise en charge des frais de deux jeunes accompagnateurs de la Flamme pendant vingt jours.

2 - L'Association de la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB

L'Association de la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB et la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque souhaitent proposer une deuxième édition (première édition parue en 2019) du guide vert Michelin « La Voie de la 2^{ème} DB ». Cette voie suit l'itinéraire emprunté par cette division en 1944, depuis Saint-Martin-de-Varreville (Utah Beach) où elle a embarqué le 1^{er} août, jusqu'à Strasbourg libérée le 23 novembre, tenant ainsi le Serment de Koufra.

Ce guide couvrira deux cents communes, vingt-quatre départements, dont l'Ille-et-Vilaine, et huit régions. Tiré à 50 000 exemplaires, il sera distribué gratuitement dans les offices de tourisme, les mairies, ainsi que les institutions publiques concernées et poursuit un triple objectif : participer activement au devoir de mémoire, augmenter la notoriété de la Voie de la 2^{ème} DB tout en dynamisant le tourisme local.

Précisons qu'en Ille-et-Vilaine, les communes présentes dans ce guide seront Argentré-du-Plessis, Domalain, La Guerche-de-Bretagne, Val-Couesnon et Vitré. L'association sollicite une subvention du Département à hauteur de 5 000 euros.

Dans le cadre de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la France, au vu du caractère hautement symbolique de ces deux projets, notamment au niveau départemental, il est proposé :

- à l'association du Souvenir du Général Leclerc de Hauteclocque, une subvention de fonctionnement de 5 000 euros ;
- à l'association de la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB, une subvention de fonctionnement de 2 500 euros.

Décide :

- d'octroyer à l'Association du Souvenir du Général Leclerc de Hauteclocque, pour la mise en œuvre de l'opération « Flamme de la Liberté - Opération Mirror 2024 », une subvention de fonctionnement de 5 000 euros ;
- d'octroyer à l'Association de la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB, pour la deuxième édition du guide vert Michelin « La Voie de la 2^{ème} DB », une subvention de fonctionnement de 2 500 euros ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024
ID : CP20242206

Pour extrait conforme